Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 3 (1906-1913)

Heft: 7

Rubrik: Mémoires, rapports, etc.

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société.

789. — Séance du 9 novembre 1911.

Madame de Vandeul, la fille de Diderot, d'après une correspondance inédite, par M. Eugène RITTER.

La famille Reinhart, à Winterthur, possède les papiers du littérateur zurichois Henri Meister (1744-1826), parmi lesquels se trouve une trentaine de lettres adressées à celui-ci par M<sup>me</sup> de Vandeul (1753-1824).

Cette correspondance n'a pas été conservée entière; on n'en possède plus que des fragments, d'ailleurs précieux; ils s'étendent sur une longue période : 1788-1824.

On sait que Diderot a collaboré à la Correspondance littéraire, que Grimm, pendant près de vingt ans, et Meister après lui (à partir de 1773) adressaient chaque mois à des princes d'Allemagne et du Nord. Après la mort de Diderot (31 juillet 1784). Meister écrivit un portrait littéraire du célèbre philosophe, le seul hommage, a-t-on remarqué, qui lui aît été publiquement rendu à cette époque. Ce fut le point de départ de l'attachement qui a lié Meister et M<sup>me</sup> de Vandeul pendant la seconde moitié de leur vie. Cet opuscule, qui est intitulé: Aux manes de Diderot, n'a été publié qu'en 1788; mais il est facile de démontrer qu'il est antérieur à cette date.

Nous avons deux lettres de M<sup>me</sup> de Vandeul où elle parle d'un voyage qu'elle fit en Suisse avec son mari. L'une est datée de Langres, 19 octobre 1786, au retour de ce voyage; elle y remercie Léonard Meister (le cousin d'Henri) du bon accueil qu'elle a reçu de lui à Zurich. M. Meister a publié cette lettre dans le Zürcher Taschenbuch de 1907, pages 183 à 185. L'autre, datée du 9 octobre 1824, et adressée à Henri Meister, a été écrite par M<sup>me</sup> de Vandeul quelques semaines avant sa mort : « Je vis, lui dit-elle, dans le souvenir de toutes les choses qui m'ont donné, plus jeune, du bonheur et des peines. Ainsi je me rappelle toutes les marques de tendresse de mon père, le chagrin violent de sa perte, le plaisir que m'a fait le morceau que vous avez, seul, consacré à sa mémoire, et qui fut la base de ma tendre reconnaissance et amitié pour vous. Je vois ma fille

à mes côtés, et toutes les espérances de bonheur que j'avais fondées sur cet aimable enfant, évanouies en 24 heures 1 ».

« Ces plaintes m'avaient plongée dans une mélancolie qui détruisait ma santé et B., qui me voyait maigrir et changer, persuada à mon mari de me faire un peu voyager. Ce fut l'époque de ma course dans votre patrie, et vous jugez que je dois bien à Madame Meister le plus doux et tendre souvenir de la manière dont je fus accueillie chez elle. Vous me pardonnerez bien aussi de vous rappeler les amitiés de votre chère sœur et de sa cousine, du bon et gai Léonard. »

On voit que madame de Vandeul avait été accueillie à Zurich par les parents et les amis d'Henri Meister; celui-ci la leur avait recommandée, et leur amitié par conséquent était déjà établie au printemps de 1786. M<sup>me</sup> de Vandeul avait trente-deux ans à ce moment; Meister venait de dépasser la quarantaine. Quand il vint lui lire les pages émues qu'il avait dédiées aux mânes de Diderot, madame de Vandeul le connaissait à peine : « Je regardais votre visite, lui écrivait-elle plus tard, comme une de ces politesses accordées aux circonstances, et je pensais que je vous reverrais une fois par an. Je vous croyais aux goûts du monde, et trop merveilleux pour vous plaire près d'une femme si étrangère à ces usages, si simple dans sa vie². Je ne sais en vérité comment vous avez pu vous accoutumer à me chercher. » — Une vive amitié en effet, une intimité confiante s'établit bientôt entre eux, et pendant quelques années, ils se virent souvent.

Mais la Révolution arriva. Meister quitta Paris aussitôt après les massacres de septembre ; il passa l'hiver suivant en Angleterre, et s'établit ensuite à Zurich pour le reste de ses jours. Il envoyait à M<sup>me</sup> de Vandeul tous les opuscules qui sortaient de sa plume ; elle aimait à lui en parler longuement dans ses lettres. « Faites-moi lire, lui disait-elle, tout ce que vous écrivez, sûr que personne ne jouira mieux de votre travail que moi, avec un intérêt plus attachant, une vanité plus secrète. » On était au temps du Consulat, et M<sup>me</sup> de Vandeul, se sentant plus

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans une autre lettre, M<sup>me</sup> de Vandeul avait déjà rappelé le même souvenir : « Je jouissais extrêmement des progrès de ma fille, de la douceur que j'espérais de ses soins, de la vivacité de son esprit qui tenait quelque chose de mon père, de sa figure. Déjà je veillais sur les individus qui l'approchaient : un jour me l'a enlevée. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> « Je n'ai jamais aimé, écrivait-elle ailleurs, les louanges banales du monde ; mais un mot d'éloge de mon père, de mon mari, de ceux que j'aimais. m'était très doux, parce que j'avais un très grand désir de leur plaire. »

libre aux approches de la vieillesse, et consciente de n'avoir jamais manqué à ses devoirs, écrivait à son ami à cœur ouvert : « Vous m'avez donné plus de marques d'attachement, de soins, de temps et d'heures douces, que tous ceux à qui j'ai abandonné ma vie. Ces idées auront toujours le pouvoir de répandre un grand charme sur mes souvenirs. De nous deux, ce n'est pas vous qui devez redouter de vieillir ; si les années qui s'accroissent n'étaient autant de passées pour la vie, pourrais-je ne pas aimer mieux la liberté, la facilité de montrer plus à mon aise toute les pensées, tous les sentiments de mon cœur ? La contrainte, la réserve perpétuelle, la peur de voir interprêter d'une façon pénible l'expression la plus simple d'abandon, n'est-elle pas une fatigue ? Ou je ne me connais guère, ou si vous aviez vingt ans de moins, rien ne me déterminerait, jeune aussi, à vous faire soupçonner que vous puissiez influer sur mon bonheur.

« Vous serez toujours bon, aimable, sensible, vous ne serez jamais vieux pour moi ; et très heureusement je suis moi bien vieille, de fait ; aussi je garde mes cheveux blancs. et je ris de vos prétentions de vieillard. Je vais me coucher ; bonsoir, mon ami. »

Quelques extraits de cette correspondance ont déjà été publiés par MM. Usteri et Ritter, pages 55 à 66 de la notice qui est en tête des Lettres de madame de Staël à H. Meister, Paris, librairie Hachette, 1903. On pourrait encore y glaner quelques morceaux intéressants. Uu beau portrait de M<sup>me</sup> de Vandeul existe au château d'Auberive, propriété de M. le comte Albert de Vandeul, son arrière petit-fils.

#### Florence et Rome en octobre 1911, par M. Francis DE CRUE.

M. Francis De Crue rappelle l'intérêt scientifique des diverses expositions réunies à Rome en cette année. Aux Thermes de Dioclétien, on groupe les monuments découverts à Rome et dans la campagne romaine; un musée temporaire de moulages renferme les types de la sculpture et de la décoration romaines dans toutes les provinces de l'Empire; l'Helvétie y est représentée par un grand plan d'Avenches. L'Italie du moyen âge et des temps modernes revit à l'Exposition ethnographique grâce à des reconstitutions de monuments de toutes ses régions.

M. De Crue décrit ensuite le château Saint-Ange et les appartements des Borgia au Vatican, qu'il a eu l'occasion de visiter dans toutes leurs parties. Il s'arrête, en terminant, à l'Exposition des portraits de Florence, au Palais Vieux, et décrit le merveilleux cabinet d'études du fils de Cosme de Médicis.

790. — Séance du 23 novembre 1911.

# Quatre lettres de Théodore de Bèze, récemment acquises par le Musée de la Réformation, par M. Eugène Choisy.

Après avoir fait en quelques mots l'histoire de la Société du Musée de la Réformation et dit l'œuvre qu'elle a accomplie pendant les quinze ans de son existence, M. Choisy parle de l'édition de la correspondance de Théodore de Bèze, que prépare la Société, avec le concours de M. Hippolyte Aubert, puis il donne des détails sur les quatre lettres de Théodore de Bèze que le Musée a pu acquérir successivement, pour un prix total de 1000 fr. environ.

1. Lettre a. s., en latin, Genève, 23 octobre 1571, à Joseph Scaliger, â Valence; une page, in-4.

Bèze espère le voir bientôt à Genève, comme le lui a fait espérer son ami, l'imprimeur Jean Crespin.

2. Lettre a. s., en latin, Genève, 3 décembre 1572, à Thomas Tilius (van Til, van Thielt), à Heidelberg, une page et demie in-fol.

Van Til, ancien abbé de Saint-Bernard, à Anvers, fut pasteur de l'Église flamande à Genève, puis pasteur réformé à Delft, à Anvers (1678), prédicateur de la cour du prince Guillaume d'Orange; il est mort à Delft en 1590.

Bèze donne des nouvelles de la situation tragique du protestantisme en France après la Saint-Barthélemy. La Rochelle, Montauban se préparent à la résistance; les protestants de Nîmes, des Cévennes et du Vivarais tiennent bon presque tous, ainsi que ceux de Sancerre. Dans le reste de la France, les défections sont innombrables.

Bèze croit qu'on est décidé à égorger ce qui reste de protestants en France. Le 27 octobre était le jour désigné pour le carnage, mais la date a été renvoyée parce qu'on espère auparavant obtenir, par des promesses alléchantes, la soumission des villes qui résistent encore et le retour des fugitifs.

Bèze imprime le second volume de ses *Traités théologiques*. La peste a cessé à Genève au moment où les réfugiés affluent. L'École est bondée d'élèves, la plupart sans ressources.

- 3. Lettre a. s., en français. Genève, le 4 mai 1574, à Nicolas Pithou, s' de Changobert, à Montbéliard, une page in-fol.
- M. Choisy rapporte quelques détails sur la famille Pithou et les lettres de Bèze à Nicolas Pithou, d'après les notes de M. Hippolyte Aubert. La présente lettre est relative aux troubles religieux de France. Bèze donne des nouvelles de ce qui se passe dans la vallée du Rhône.

4. Lettre signée, en latin. Genève. 3 juin 1585, à Martinus Lydius, pasteur à Amsterdam. Lettre écrite au nom de la Compagnie des Pasteurs, une page in-fol.

Lettre très intéressante et très importante, à cause du jugement favorable que Bèze y porte sur la doctrine et la vie de Jacques Arminius, le futur chef des Remonstrants anti-prédestinatiens, condamnés au synode de Dordrecht. Il reconnaît chez Arminius un esprit judicieux et perspicace, une rare piété, mais il faut que le jeune homme apprenne à se modérer. On peut beaucoup attendre de ses heureuses dispositions (Arminius était venu étudier à Genève aux frais de la Compagnie des marchands d'Amsterdam; ayant pris parti trop violemment pour la philosophie de Ramus, il avait dû s'éloigner quelque temps et séjourner à Bâle.) Bèze est inquiet de la situation en France, où l'on a découvert une nouvelle conjuration, et il se demande ce que va faire le duc de Savoie, l'ennemi héréditaire de Genève. Il termine par ce vœu pieux : « Que Dieu nous conduise au port dans sa bonté et sa miséricorde! »

Jean-Louis. Calandrini, Pierre Pictet et Gédéon Turrettini, ordonnateurs de la médaille du comte Simon Auguste de Lippe en 1748, par M. Eugène DEMOLE. — Impr. dans la Revue suisse de Numismatique, t. XVIII (1912), p. 280-306, sous le titre de L'Accord de Stadthagen (Lippe) et la médaille frappée à cette occasion en 1748.

Deux villages préhistoriques au sommet du Reculet, par M. BURKHARD REBER. Impr. dans Bulletin de l'Institut national genevois, t. XLI, p. 83-96.

791. — Séance du 15 décembre 1911.

Peuples primitifs; leurs rites funéraires et religieux, par MM. Édouard NAVILLE, Henri JUNOD et Eugène PITTARD.

M. Édouard Naville décrit la civilisation des Égyptiens de l'époque néolithique, qui nous est révélée par les fouilles des dix dernières années. Il parle de leurs habitations, qu'on voit représentées sur les poteries, de leur caractère, qui est celui d'uu peuple chasseur et non encore adonné à l'agriculture et, enfin, de leur mode de sépulture. Les petites tombes, où le mort est accroupi, assis sur ses talons, et où il est entouré de vases contenant des victuailles, de ses outils ou de ses armes, sont une image réduite de la hutte qu'il habitait. La position assise indique l'idée de survivance. La vie est continuée dans l'au-delà toute semblable à ce qu'elle était sur la terre.

M. Eugène l'ittard expose à son tour que des coutumes rituelles analogues à celles décrites par M. Édouard Naville pour l'Égypte préhistorique, semblent avoir été la règle en usage durant les périodes paléolithiques. Pendant longtemps, on a nié l'existence de ces sépultures. Aujourd'hui, aucun doute n'est plus possible. La période moustérienne est la plus ancienne période qui ait montré des sépultures intentionnelles. Celles-ci se continuent au travers de toutes les assises paléolithiques avec des coutumes funéraires à peu près identiques. Le cadavre est généralement sur le côté, les jambes repliées, les mains ramenées vers la figure. Le corps a été habituellement déposé dans une fosse creusée à son intention. Autour du mort on plaçait ses armes et ses parures, souvent de très belles pièces, et souvent aussi, surtout dans la période magdalénienne, le cadavre était saupoudré d'ocre rouge, la couleur de la vie.

La période mésolithique et la période néolithique ont aussi fourni des sépultures de types semblables, même avec certaines complications dans les rites funéraires (décharnement), qu'il est impossible à M. Pittard, faute de temps, d'indiquer dans leurs détails.

M. Henri Junod a pu étudier sur place les rites funéraires des Ba-Ronga; les Ba-Ronga habitent sur la côte de l'Océan Indien, aux environs de la ville portugaise de Lourenzo-Marquès. C'est une tribu-essentiellement Bantou, sur laquelle la civilisation n'avait encore eu que peu d'influence.

Or, il existe une curieuse et bien intéressante ressemblance entre leurs mœurs funéraires et celle des moustériens du quaternaire et des Égyptiens de l'époque prédynastique. Comme eux, les Ba-Ronga replient les bras et les jambes du cadavre et ce rite a une telle importance, à leurs yeux. qu'ils l'accomplissent parfois durant l'agonie du mourant, de peur que ce repliement ne soit rendu impossible par la rigor mortis. Comment expliquent-ils cette coutume? En tous cas, pas par le désir de rendre au cadavre la position d'avant la naissance. Ils n'ont point fait, en effet, d'études anatomiques pour se renseigner sur la position embryonnaire. D'après eux, si l'on traite ainsi le cadavre, c'est pour « prendre soin de lui » ou pour « n'avoir pas à creuser un trop grand tombeau ». Mais ces deux explications ne valent évidemment rien et il faut chercher dans les autres rites funéraires le contexte qui nous révèlera la vraie signification du repliement des membres. Or, il est évident que tous ces rites ont pour but de remettre en quelque sorte le mort dans des circonstances analogues à celles de la vie. Le tombeau consiste en une double fosse : d'abord un creux de 50 à 80 centimètres de profondeur, sur l'un des côtés duquel on excave une loge de forme ovoïde, dans laquelle le cadavre sera couché278 BULLETIN.

Cette loge s'appelle la « maison du mort », tandis que la première fosse se nomme sa « place publique ». Le défunt est donc envisagé comme couché dans sa hutte, d'où il sort parfois pour s'asseoir sur sa place publique, exactement comme autrefois au village. Le sort des ustensiles du décédé dévoile la même conception. Tout ce qui est corruptible, ce qui peut en quelque sorte le suivre dans son nouveau mode de vivre, est en quelque sorte mis à mort aussi, pour pouvoir l'accompagner. Ses habits sont transpercés d'un grand coup de couteau : c'est pour qu'ainsi « ils rendent leur dernier soupir ». Sa vieille natte est étendue au fond de la première fosse, sur sa nouvelle place publique, comme il la déployait autrefois lorsqu'il se reposait sous les ombrages de son village. Une fois le tombeau comblé, on place dessus le verre dans lequel il buyait, c'est-à-dire le grossier ustensile de terre qui lui servait à étancher sa soif; on a pris soin de le percer au fond, et ses survivants iront y verser les prémices de leur bière, lorsqu'ils prépareront cette liqueur.

Ces divers rites montrent que le repliement des membres a une signification analogue. Le primitif voulait sans doute mettre son mort dans la position assise ou accroupie qu'il prenait généralement lorsqu'il se reposait dans sa hutte. Encore actuellement les Ba-Ngoni de Gungunyane asseyent véritablement le cadavre dans le tombeau, en lui mettant une assagaie dans la main. Les Ba-Ronga le couchent sur le côté gauche, comme s'il dormait; mais la position repliée n'est pas celle du sommeil et il faut croire que cette habitude de coucher le cadavre est le résultat d'une évolution.

Quoiqu'il en soit, les coutumes des sauvages actuels nous permettent d'interpréter celles des primitifs. Les soins si minutieux que l'on prodigue aux cadavres, ces rites dont la transgression constitue des tabous redoutables, quelle est, en définitive, la pensée qui les a inspirés? C'est une pensée religieuse : le mort devient un dieu; il acquiert des pouvoirs surnaturels. De là la nécessité de le bien traiter pour qu'il ne devienne pas un « dieu d'amertume » qui tourmenterait ses descendants. Cette idée religieuse a probablement aussi donné naissance aux rites funéraires des préhistoriques, et cela prouve que l'instinct religieux, sous sa forme primitive de l'ancestrolâtrie, date des tout premiers temps de l'humanité. Notons bien qu'il ne s'agit pas seulement d'une vague croyance en la survivance des morts, mais d'une vraie foi religieuse, puisque les esprits des décédés auxquels on offrira des sacrifices sont envisagés comme possédant la toute puissance, la toute présence, la toute science, du moins dans les affaires qui concernent leurs descendants.

792. — Séance du 11 janvier 1912.

Rapports du président (M Francis De Crue), et du trésorier (M. Édouard Chapuisat), sur l'exercice 1911.

Extraits des papiers « Des Franches, » conservés aux Archives nationales de Paris, par M. Hippolyte AUBERT.

Les Archives nationales conservent dans leurs fonds du Séquestre (T. 161, cartons 1 à 37), les papiers saisis chez André-Jean-Louis Perrinet Des Franches, dit le comte de Bossey, ancien colonel au service de France qui émigra ou disparut à la fin de 1792. — Le père du comte de Bossey était Horace-Bénédict Perrinet Des Franches, seigneur de Bossey et de Bogis, qui quitta Genève en 1768 pour aller s'occuper d'affaires à Paris; de 1775 à 1777 il dirigea les pourparlers qui aboutirent au renouvelle ment de l'alliance de la France avec le Corps helvétique, et, de 1777 à 1785, revêtit les fonctions de ministre « sans caractère » de la République de Genève. Il mourut complètement ruiné, à Paris, le 19 mai 1791.

M. Aubert n'a pas retrouvé aux Archives nationales la volumineuse correspondance échangée par Des Franches et le Conseil de Genève, plus de 500 lettres, que son fils refusa de rendre au ministre Tronchin. En revanche, il donne lecture de plusieurs missives qui appartiennent aux diverses époques de la carrière mouvementée du seigneur de Bogis.

Un certain nombre de lettres traitent des intérêts particuliers de Perrinet des Franches, des affaires de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, puis, à la fin de sa vie, de ses terribles embarras d'argent. La correspondance relative aux affaires de Genève, de 1777 à 1785, définit le rôle de Des Franches, agent du parti des Constitutionnaires genevois auprès du cabinet de Versailles. Le ministre « sans caractère » sert avec beaucoup plus de zèle ses amis les Négatifs intransigeants que le gouvernement officiel. A ses correspondants habituels, Marc Cramer, Buisson de Satigny, Fabri d'Aire-la-Ville, Antoine Saladin, Vasserot de Vincy, il fait part des dispositions du ministre Vergennes et du premier commis Hennin et prépare l'intervention étrangère de 1782.

Les lettres de Madame Des Franches, née Begon, séparée de son mari depuis 1772, et ruinée par lui, racontent les petits évènements de la société genevoise. En août 1784, elle décrit avec une verve caustique le séjour à Genève du prince Henri-Louis de Prusse.

M. Aubert met ainsi le premier en valeur une série de documents inédits qui donnent des renseignements nouveaux et importants pour l'histoire des troubles politiques de Genève dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

280

Une agence de commerce sous la Révolution, par M. Édouard CHAPUISAT. — Impr. dans l'ouvrage du même auteur intitulé : De la Terreur à l'Annexion, Genève et la République française 1793-1798, Genève, 1912, in-8, p. 147-160.

793. — Séance du 25 janvier 1912.

Un ami de Madame de Staël à la prison du Temple. L'arrestation de Christin à Genève en 1803, d'après des documents inédits, par M. Frédéric BARBEY. — Paraîtra dans Le Correspondant.

794. — Séance du 8 février 1912.

Travaux de la commission nommée en mai 1814 pour la revision des lois civiles de Genève, par M. Alfred MARTIN — Impr. sous le titre de : *Une commission des Édits civils en 1814*, Genève, 1912, in-8, 28 p.

Un magistrat clairvoyant: Augustin de Candolle, syndic de la garde en 1781 et 1782, par M. F.-F. ROGET. — Impr. dans le Journal de Genève, 12-16 juin 1912.

795. — Séance du 22 février 1912.

La vente de la bibliothèque Ernest Stræhlin, par M. Henri DELARUE.

M. Delarue donne quelques renseignements sur les acquisitions faites par la Bibliothèque publique, le Musée de la Réformation et la Bibliothèque de la Compagnie des Pasteurs à la vente de la deuxième partie de la bibliothèque Ernest Stræhlin, à Paris, du 12 au 16 février 1912.

Le Journal du capitaine de frégate Semenoff, par M. Camille FAVRE.

M. Camille Favre présente un résumé des mémoires du capitaine Semenoff, de la marine russe, qui retracent. en quatre volumes, toutes les phases des opérations navales durant la guerre russo-japonaise. Semenoff a eu la chance de voir, dès le début, tous les détails de la guerre maritime. Arrivé à Port-Arthur aussitôt après le commencement de la guerre, il raconte l'histoire de la flotte de Port-Arthur jusqu'à la bataille des 28 juillet-10 août 1904, qui mit fin à son activité. Échappé à cette bataille,

le navire de Semenoff se rendit dans l'Indo-Chine française et Semenoff arriva juste à temps à Libau, en Russie, pour repartir le 14 octobre avec l'escadre de Rojestvensky. Ayant fait avec elle le tour de l'Afrique, il assista à la bataille de Tsushima où, ainsi que son amiral, il fut blessé et fait prisonnier. Le récit se termine par la captivité au Japon et le retour quasi triomphal de Rojestvensky en Russie.

Cette grande figure fait, avec celle de l'amiral Makaroff. le centre du récit. Ce livre est écrit essentiellement contre les insuffisances de la marine russe, les vices de la bureaucratie et les lacunes morales des personnalités dirigeantes. Mais il montre, en même temps, la valeur du personnel militaire de la marine, qui s'est héroïquement sacrifié, perdu d'avance par une déplorable direction. C'est là qu'est l'intérêt profond et humain de ces récits, qui restent, au point de vue psychologique, comme au point de vue historique, un document de premier ordre. M. Favre s'excuse d'avoir présenté à la Société des faits aussi modernes, qui, cependant, tout modernes qu'ils sont, font déjà partie du passé et de l'histoire.

796. — Séance du 7 mars 1912.

Le premier lieu de culte des « Évangéliques » à Genève, par M. Victor van BERCHEM. — Impr. ci-après, p. 312-340.

Genève en décembre 1813 et janvier 1814. Fragments d'un journal inédit, communiqués par M. Henri LE FORT (1re partie).

Caroline-Olympe Le Fort, née à Genève le 13 février 1796, décédée à Paris le 3 janvier 1826, était fille de Jaques Le Fort, professeur, juge, membre du Deux-Cents, du Corps législatif, du Conseil Représentatif et conseiller d'État de 1814 à 1824, et de sa seconde femme Antoinette-Marie-Anne Mallet. Les parties de son journal de jeune fille qui ont été conservées par sa famille sont celles écrites du 24 décembre 1813 au 23 janvier 1814 et du 24 février au 11 mars 1814. M. H. Le Fort donne lecture de la première partie, racontant l'attente de l'arrivée des Autrichiens, leur entrée à Genève, leur logement en ville et dans les campagnes, puis la constitution du gouvernement provisoire, sa proclamation du 31 décembre 1813, les divers épisodes de l'occupation de la ville et de l'organisation des services publics pendant cette période.

797. — Séance du 21 mars 1912.

Alfred Nobel et les prix Nobel, par M. Maurice DUNANT. — Impr. dans la Revue suisse de numismatique, t. XVIII (1912), p. 143-155.

Quelques réflexions suggérées par la station paléolithique du Cap-Blanc à Laussel, suivies d'un essai sur l'habitation construite en France, pendant l'époque de la pierre taillée, par M. Raoul MONTANDON.

En lisant dans la Revue préhistorique, puis dans l'Anthropologie, le compte rendu des fouilles archéologiques entreprises par M. le Docteur Lalanne à Laussel en Dordogne, M. Montandon a été frappé d'un fait d'ordre technique, qui lui paraît d'une certaine importance pour la solution du problème de l'habitation construite » en France à l'époque de la pierre taillée. MM. Lalanne et Breuil relatent en effet qu'en avant de l'abri du Cap Blanc et sur une longueur de quinze mètres environ, s'étendait un trottoir formé de pierrailles placées debout à côté les unes des autres et formant sol. Il y a là une constatation curieuse à retenir, car c'est la première fois qu'un ouvrage important de pierre (une quarantaine de mètres cubes), formé par l'agencement de matériaux de choix, en connexion voulue, est retrouvé dans une station du paléolithique. Ce fait, unique encore dans les annales de la palethnologie, a invité M. Montandon à tenter une brève étude sur l'habitation construite en France à l'époque de la pierre taillée.

Le problème à résoudre peut se poser comme suit : les populations paléolithiques de la France pratiquaient-elles l'art de bâtir? peut-on, dans l'état actuel de nos connaissances, déterminer les procédés techniques mis en œuvre?

La question ainsi posée, deux sources d'informations s'offrent pour tenter d'en donner la solution. La première se trouve dans les sciences ethnographiques, par l'étude comparative des différents modes d'habitations pratiqués par les primitifs. La seconde doit être cherchée dans le dépouillement des documents divers que nous fournit la palethnologie : variations climatologiques, modifications des flores et des faunes, évolutions de l'outillage, documents glyptiques ou graphiques que nous ont laissés dans leurs foyers ou sur les parois de leurs cavernes nos ancêtres du quaternaire. En combinant les éléments ainsi obtenus, nous pouvons, sans trop d'invraisemblance, arriver à déterminer pour chaque époque les différents modes d'habitations pratiqués par l'homme paléolithique.

Il serait téméraire toutefois de prétendre reconstituer d'une façon certaine ces premiers essais de l'art de bâtir au seuil de l'humanité; aussi, après avoir réuni et analysé tous les facteurs susceptibles de donner des indications utiles, M. Montandon répond de la manière suivante à l'énoncé de son problème : les populations paléolithiques de la France ont pratiqué l'art de bâtir; dans l'état actuel de nos

connaissances nous ne pouvons que formuler des hypothèses quant à la forme et aux procédés mis en œuvre, aucun document suffisamment probant ne nous autorisant pour le moment à sortir de cette prudente réserve.

798. — Séance du 18 avril 1912.

## Le Didymeion de Milet, par M. Edmond MERCIER.

Le Didymeion était le grand temple de Milet, consacré à Apollon, où se trouvait, après Delphes, l'oracle le plus réputé du monde grec. De tous les grands temples ioniques, c'est le mieux conservé qui nous soit resté. Il mesure 109 m. de long sur 50 m. de large. Les colonnes reposent sur un soubassement auquel on accède par sept marches, sauf à son extrémité orientale où, entre deux pylones, les marches sont au nombre de treize.

Sur la plateforme du stylobate repose une double rangée de colonnes, avec dix colonnes sur la face orientale, ce qui faisait de ce temple ionique un diptère décastyle. Trois colonnes hautes de 17 m. 55 sont encore debout. Deux sont cannelées et portent leur architrave. A l'extrémité orientale, les bases des colonnes de la première rangée sont sculptées, sauf celles des angles, qui servent de transition à celles des longs côtés. Ces sculptures ne sont pas une innovation de la période alexandrine puisque quelques colonnes de l'ancien temple d'Ephèse, brûlé en 356, avaient aussi leurs bases sculptées. Les ornements des bases se répétaient symétriquement; ainsi, sur huit bases sculptées, nous avons quatre modèles différents.

La frise, dont on a reconstitué un fragment, montre des têtes de méduse alternant avec des rinceaux de feuillage. Les têtes de méduse avec leurs bouches entr'ouvertes, leurs yeux obliques, leur expression douloureuse rappellent la facture de l'école de Pergame.

Entre les antes, bien conservées, un pronaos avec douze colonnes disposées sur trois rangées de quatre. Le mur de fond du pronaos est perçé en, son milieu, d'une grande porte, mais le seuil de celle-ci domine le pronaos de 1 m. 50, et comme il n'y a pasici d'escalier, cette porte ne devait pas servir de passage, mais de tribune aux prêtres qui annonçaient aux fidèles les paroles de la divinité. Cette porte est l'ouverture orientale d'une chambre rectangulaire interposée entre le pronaos et le naos et qui s'ouvrait sur ce dernier par trois portes. De ces trois portes un large escalier de 23 marches descendait dans le fond du naos.

Le naos présente ceci de très particulier : c'est que son fond, au lieu de se trouver au niveau de la plateforme du stylobate, est à la hauteur du sol environnant. En voici la raison : un ancien temple occupait l'emplacement de celui dont nous voyons les ruines. Il était construit sur une source sacrée sortant d'une fissure du rocher. Au commencement du Ve siècle, après Mycale, il suivit la fortune de Milet et fut détruit par les Perses. Lorsqu'en 333 la construction du nouveau temple fut décidée, le clergé voulant rester en contact avec la source sacrée, le fond du nouveau naos fut établi au même niveau que celui de l'ancien. La source était sur le flanc d'un tertre qu'on dut creuser pour édifier l'extrémité orientale du nouveau temple. Et c'est pour que le sanctuaire ne parût pas écrasé par les terres environnantes qu'on éleva un haut stylobate, sur lequel se dressèrent les colonnes. Ainsi le temple domina et s'annonça au loin. Ces différences de niveau s'expliquent donc par la présence de la source et par des raisons d'esthétique.

Le mur de fond du *pronaos* est percé de deux portes latérales ouvrant sur deux couloirs longs de 20 mètres, qui descendent jusque dans le fond du *naos*; ces couloirs sont creusés dans le massif de maçonnerie qui sépare le *pronaos* du *naos*.

C'est sous les décombres qui cachent encore dans sa plus grande partie le fond du naos que l'on espère trouver les débris du petit monument sous lequel se trouvait la statue du dieu, l'Apollon Didyméen, que l'on voit représenté sur des monnaies. On trouvera certainement les fondations de l'ancien temple et peut-être aussi la source sacrée.

Si les parties les plus belles du temple sont déjà au jour, les plus intéressantes pour l'archéologie sont encore cachées et ne seront pas livrées à sa curiosité avant deux ou trois années.

Genève au commencement de 1814. Fragments d'un journal inédit, communiqués par M. Henri LE FORT (suite et fin).

La suite ce ce journal, dont la première partie a été lue à la séance du 7 mars, a trait au moment où les armées françaises entourent Genève; l'auteur raconte les combats que les habitants de la ville suivaient du haut de la Treille, leurs craintes d'un siège véritable, en même temps que les difficultés du gouvernement provisoire et la dispersion momentanée de ses membres.

799. — Séance du 12 mai 1912.

Les missions de Gédéon Turrettini (1776-1777) et de Pierre-André Rigaud (1792) auprès des cantons suises, par M<sup>11</sup>! Marguerite CRAMER (lecture de M. Charles Borgeaud).

M<sup>11e</sup> Marguerite Cramer a étudié d'après les documents des Archives de

Genève, deux campagnes diplomatiques qui ont eu pour but l'union plus étroite de la République au Corps Helvétique, au XVIII<sup>me</sup> siècle.

Lorsqu'en 1776, la France fut près de renouveler l'alliance conclue en 1663 par Louis XIV avec les Suisses, Genève multiplia les efforts pour y être formellement mentionnée, afin de faire reconnaître, par un traité de droit international, les liens qui la rattachaient à la Confédération. Pour conduire cette délicate mission, les conseils genevois déléguèrent à la Diète de Baden en septembre 1776, le syndic Gédéon Turrettini. Celui-ci était un diplomate averti et un homme modéré qui, quoique appartenant à une famille consulaire, devait toujours chercher à faire prévaloir les intérêts de sa patrie sur ceux de son parti. Ses vues désintéressées n'étaient pas celles de la plupart des Négatifs qui, aveuglés par leur haine contre les Représentants, croyaient devoir attendre du cabinet de Versailles tout secours pour rétablir leur autorité un moment diminuée, et étaient opposés à une politique tendant à affermir à Genève l'influence helvétique.

Turrettini voulut tout d'abord vaincre l'opposition des cantons helvétiques. Bien accueilli à Lucerne par le nonce du pape et par les magistrats du Vorort catholique, il sut, à Baden, gagner la confiance des députés des petits cantons et vaincre leur antipathie pour un état éloigné du centre de la Suisse et de religion protestante. Mais, moins heureux auprès de l'ambassadeur de France, il n'obtint que des témoignages affectueux pour sa personne et non pas une décision formelle sur l'objet de sa mission, le cabinet de Versailles ayant déclaré que les premières démarches en faveur de Genève devaient venir des Suisses. Pourtant les efforts de Turrettini et le rôle important qu'il joua à Baden contribuèrent à faire figurer la question genevoise à l'ordre du jour de la diète suivante.

En 1777, Turrettini sembla tout près de réussir; en Suisse l'opposition était réduite aux cantons de Fribourg et d'Appenzell; de France, on recevait des assurances favorables et l'ambassadeur de Louis XVI affichait les meilleures dispositions. Sur le conseil des magistrats bernois, l'envoyé de Genève prépara un projet de lettre annexe au traité, qui mettait comme condition à l'inclusion de Genève dans l'alliance, un renoncement formel de sa part à figurer aux diètes helvétiques et à se mêler des affaires intérieures de la Confédération. Cette disposition devait écarter les dernières objections et calmer la défiance des cantons catholiques; mais quoique l'année précédente le gouvernement genevois eût autorisé son représentant à faire une déclaration semblable, le projet de Turrettin servit de prétexte aux Négatifs pour intervenir dans les négociations entamées. Ces aristocrates intransigeants, désireux d'affermir l'autorité d'une puissance dont ils croyaient avoir besoin pour écraser à Genève leurs adversaires politiques, entravèrent, par leur action, des démarches

286 BULLETIN.

dont le succès, en liant Genève à la Suisse, l'aurait affranchie de l'influence française. Secondés par Des Franches, le chargé d'affaires de la République à Paris, les aristocrates dévoués à la France obtinrent du Conseil qu'il désavouât Turrettini et que le gouvernement genevois, malgré les exhortations de ses alliés bernois et zurichois, repoussât toute condition mise à l'inclusion de la République dans le traité.

Le 25 août 1777 l'alliance franco-suisse fut solennellement renouvelée à Soleure sans qu'aucune de ses stipulations fît mention de Genève.

Cependant la négociation de Turrettini ne fut pas inutile, car elle prépara les voies au négociateur plus heureux que fut Pierre-André Rigaud. En 1792, alors que se fut effondrée la France absolue, protectrice des aristocrates contre les revendications populaires et que la France révolutionnaire défendait contre l'Europe les principes de 89, Rigaud obtint de la Diète helvétique que Genève fût mentionnée dans la déclaration de neutralité qui allait être adressée, par la Suisse, aux puissances belligérantes l. Par cet acte, Genève était désormais comprise dans le système de défense helvétique et, aux yeux de l'Europe, elle faisait partie de la Suisse. Ce premier lien avec la Confédération toute entière ne sauvegarda pas l'indépendace genevoise; cependant il prolonga de six ans encore l'existence de l'ancienne République et il fut la base d'une union plus resserrée qui, en 1814, fit de Genève le vingt-deuxième canton.

# Lettre d'Henriette Bertrand, Paris, 13 mai 1814, communiquée par M. Francis DE CRUE.

Dans une lettre, datée de Paris, 13 mai 1814, adressée à M<sup>Hes</sup> Bertrand-Moultou, M<sup>He</sup> Henriette Bertrand rédige une sorte de journal, qui commence à la fin de mars, et où elle rappelle les angoisses des Genevois à cette époque. A ses yeux, les alliés arrivent pour délivrer l'Europe et la France « d'un joug honteux ». Malgré le danger, elle se réjouit de la canonnade du 30 mars et de la capitulation de Paris. Le lendemain, jour de triomphe, le magnanime empereur Alexandre de Russie entre dans la capitale, en ami plutôt qu'en vainqueur, accueilli avec joie par les Français aux cocardes blanches, accompagné et bientôt rejoint par le roi de Prusse, le comte d'Artois, l'empereur d'Autriche, lord Wellington. M<sup>He</sup> Bertrand voit tout avec admiration, le Te Deum de la place Louis XV, les défilés des princes et des armées. Le 3 mai, Louis XVIII fait son entrée dans sa bonne ville, où il est accueilli par les cris de joie de la multitude. Alors ce sont

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Albert Sarasin, L'inclusion de Genève dans la neutralité helvétique, M. D. G., t. XXVI, p. 134-162.

les revues et la messe au Château. M<sup>ne</sup> Bertrand décrit avec beaucoup de vie et d'entrain. En bonne Genevoise, elle trouve des ressemblances avec les gens de sa ville natale : le roi Louis XVIII lui rappelle son oncle Roques, et le duc de Berry, Jean-Louis Du Pan.

Mais tout en peignant l'enthousiasme populaire, elle ne peut s'empêcher de faire un retour sur les scènes sauvages qui se sont déroulées vingt-deux ans auparavant, et elle constate que, pendant ces fêtes, en quatre heures, elle n'a pas vu sourire un seul moment la duchesse d'Angoulême, la malheureuse fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

# Lettre de Bernard Gros, Paris, 5 août 1815, communiquée par M. Francis REVERDIN.

M. Reverdin donne lecture d'un fragment d'une lettre adressée de Paris, le 5 octobre 1815, par Bernard Gros à sa sœur M<sup>me</sup> Gédéon Reverdin. Gros fait un tableau vivant du Musée du Louvre livré au pillage des Alliés. Les puissances coalisées ont revendiqué les chefs-d'œuvres enlevés et transportés à Paris par Napoléon. Mais ces restitutions s'exécutent avec si peu de règle que le mot de pillage n'est pas exagéré. M. Reverdin complète et commente la description et les réflexions de Bernard Gros à l'aide du travail de M. Saunier, paru dans la Gazette des Beaux-Arts, t. XXI-XXIII (1899-1901) sous le titre de Les conquêtes artistiques de la Révolution et de l'Empire et les reprises des Alliés en 1815.

### Faits divers.

Durant l'année qui vient de s'écouler la Société a publié :

Au mois de novembre 1911, le tome IV des *Registres du Conseil de Genève (du 6 Février 1487 au 5 Février 1492)*, publié par les soins de M. Émile RIVOIRE.

Au mois de février 1912, la sixième livraison du tome III du *Bulletin*, datée d'octobre 1911.

Au mois d'octobre 1912, la première livraison du tome XXXII (nouv. série, t. XII) des *Mémoires et documents*, qui contient le mémoire suivant : *Les institutions municipales de Genève au XV*<sup>me</sup> siècle, par Léopold MICHELL.